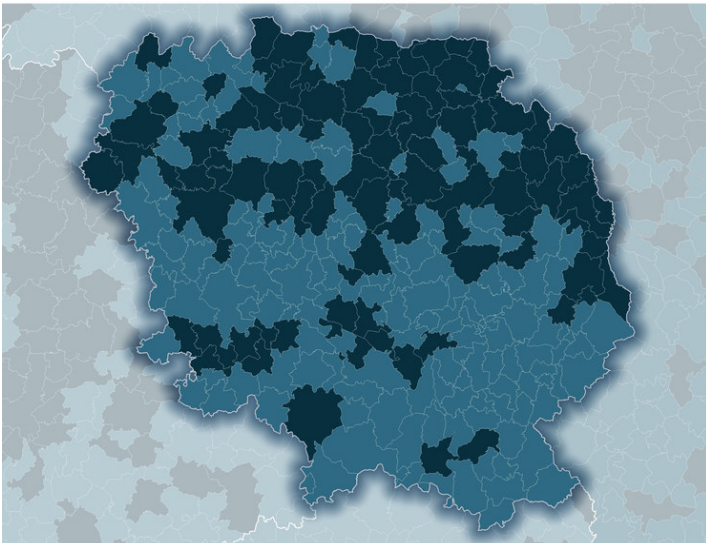


Département de la Creuse (23)

Juin 2026

Point sur les signalements

Etat des connaissances sur la présence de l'Ambroisie à feuilles d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia*) en Creuse entre 2005 et 2025



■ Communes touchées

Carte réalisée par l'observatoire des espèces à enjeux pour la santé humaine le 11/06/2026.
Sources : plateforme de signalement ambrosie Atlasanté, INPN-plateforme nationale du SINP, réseau des Conservatoires botaniques nationaux et partenaires, Observatoire de la biodiversité végétale de Nouvelle-Aquitaine, réseau FREDON, réseau des CPIE
Fond de plan : © OpenStreetMap



Actus 2026

Actions menées pour les journées de lutte contre les ambrosies

<https://cpiepayscreusois.com/>

Contexte local

Cadre réglementaire

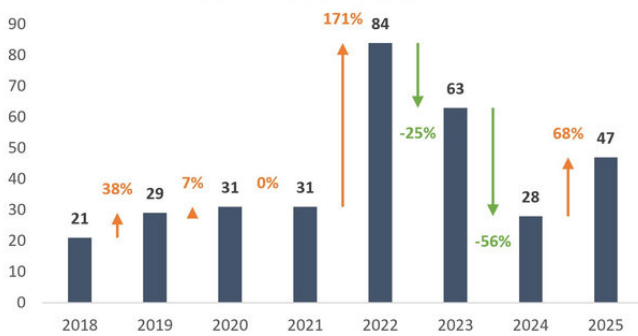
Depuis 2020, la préfecture de Creuse a mis en place, à l'échelle du département, un arrêté préfectoral de lutte contre les ambrosies afin de mieux prévenir et lutter contre ce fléau. Le 15/04/2026, s'est tenu le Comité annuel de pilotage des actions menées contre l'ambrosie dans le département.

Etat des lieux

Cela fait 13 ans que le CPIE parcourt le département de la Creuse. Nous pouvons estimer que la carte présentant les localisations de l'ambrosie à feuilles d'armoise est proche de la réalité quant à sa présence sur l'ensemble du Département. Il est donc avéré que l'ambrosie à feuilles d'armoise est présente sur le Nord de la Creuse en milieu agricole (essentiellement cultures de printemps) et bords de route.

Les signalements d'ambrosie traduisent la présence de la plante et la mobilisation des acteurs locaux.

Evolution du nombre total de signalements d'ambrosie en Creuse



Sources : L'Escurio-CPIE des Pays Creusois

Plateforme de signalement :



CONTACT PRESSE

Agence régionale de santé
Nouvelle-Aquitaine

☎ 06 65 24 84 60

✉ ars-na-communication@ars.sante.fr